Ravalements des façades des résidences BRASSENS, ILE DIE, NOURE, CARIGNAN CENTRE – Communes de Dumbéa et Païta

Pièce n°00 – Règlement Particulier d'Appel d'Offres
Modèle Déclaration sur l'honneur
Modèle Mémoire technique

Marché privé de travaux

Date et heure limites de remise des offres :
Se référer au site www.fsh.nc
Rubrique « les appels d'offre du FSH »

Sommaire

ARTICLE 1 - OBJET ET CONSULTATION DE L'APPEL D'OFFRES ___ *3*

1.1 Objet ___ 3

1.2 Consultation et retrait du dossier ___ 3

ARTICLE 2 - CONDITIONS DE L'APPEL D'OFFRES ___ *3*

2.1 Etendue de la consultation et mode d'appel d'offres ___ 3

2.3 Maîtrise d'œuvre, Contrôle technique, OPC et Coordination Santé Sécurité ___ 3

2.4 Décomposition en tranches et en lots ___ 3

2.5 Compléments à apporter au Cahier des Clauses Techniques Particulières ___ 3

2.6 Variantes ___ 3

2.7 Délais d'exécution ___ 4

2.8 Modifications de détail au dossier de consultation ___ 4

2.9 Délai de validité des offres ___ 4

2.10 Propriété intellectuelle des projets ___ 4

2.11 Mesures particulières concernant l'hygiène et la sécurité du travail ___ 4

2.12 Sous-traitance ___ 4

ARTICLE 3 - PRESENTATION DES OFFRES ___ *4*

3.1 Conditions de soumission ___ 4

3.1.1 Qualification des entreprises ___ 4

3.1.2 Nombre de salariés et cotisations CAFAT ___ 5

3.1.3 Autres conditions ___ 5

3.2 Contenu des offres ___ 5

ARTICLE 4 - JUGEMENT DES OFFRES ___ *6*

ARTICLE 5 - CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES OFFRES ___ *8*

ARTICLE 6 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES ___ *8*

ARTICLE 6 - REPONSES AUX ENTREPRISES ___ *8*

ARTICLE 7 - FOURNITURE DE PIECES COMPLEMENTAIRES ___ *8*

DECLARATION SUR L'HONNEUR A JOINDRE A L'OFFRE ___ *10*

MEMOIRE TECHNIQUE A JOINDRE A L'OFFRE ___ *12*

ARTICLE 1 - OBJET ET CONSULTATION DE L'APPEL D'OFFRES

1.1 Objet

Le présent Appel d'Offres concerne **Ravalement des façades des résidences BRASSENS, ILE DIE, NOURE (commune de Dumbéa), et CARIGNAN CENTRE (commune de Païta).**

1.2 Consultation et retrait du dossier

Le dossier d'appel d'offres peut être consulté et retiré sur le site internet : https://www.fsh.nc/le-fsh/les-services-professionnels-du-fsh/les-appels-doffre-du-fsh/

Il est demandé aux entreprises qui retirent les fichiers numériques sur le site *www.fsh.nc* d'envoyer un courriel à l'attention des assistants techniques : **flapetite@fsh.nc** ou **nlevy@fsh.nc**, mentionnant en « objet » l'intitulé du nom de l'opération

Cet envoi aura pour seul but d'établir la liste des courriels des entreprises qui ont retiré ces dossiers pour pouvoir les contacter en cas de modification avant la fin de l'appel d'offres.

ARTICLE 2 - CONDITIONS DE L'APPEL D'OFFRES

2.1 Etendue de la consultation et mode d'appel d'offres

La présente consultation est lancée sous la forme d'un **appel d'offres ouvert**.

Le marché sera passé en **entreprise générale**

2.2 Forme juridique du marché

Le marché est un marché privé de travaux définis par les articles 1710, 1779-3 du code civil et soumis, lorsqu'il n'y est pas dérogé par les dispositions contractuelles, aux dispositions de la norme NFP 03.001 (marché privé de travaux) avec ses amendements éventuels et réputés connus des parties, et enfin aux règles de l'art.

2.3 Maîtrise d'œuvre, Contrôle technique, OPC et Coordination Santé Sécurité

La maîtrise d'œuvre des travaux est assurée par :

- **CPE, représenté par Patrick LEROCK pour ILE DIE**
- **ERP BTP, représenté par Olivier RONDEAU pour BRASSENS, NOURE et CARIGNAN CENTRE**

2.4 Décomposition en tranches et en lots

Les travaux seront réalisés en :

- **4 tranches fermes**

Répartition des tranches		Mode de rémunération	
N°	Désignation	Forfait	Métrés
1	Résidence BRASSENS (22 logements)	X	
2	Résidence ILE DIE (92 logements)	X	
3	Résidence NOURE (46 logements)	X	
1	Résidence CARIGNAN CENTRE (24 logements)	X	

2.5 Compléments à apporter au Cahier des Clauses Techniques Particulières

Les candidats ne sont pas autorisés à apporter de complément et/ou modifications au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) sauf dans le cas expressément visé à l'article 2.6 ci-après.

2.6 Variantes

Les entreprises sont tenues, en tout état de cause, de présenter une proposition entièrement conforme au dossier de consultation.

Elles sont néanmoins autorisées à proposer des variantes en complément de l'offre de base. Toute variante technique peut être proposée à condition d'être justifiée sur le plan technique et/ou financier et/ou normatif. Ces variantes seront détaillées et quantifiées en annexes.

Ne sont pas considérées comme « variantes » les dispositions constructives conduisant à la réalisation du projet et liées aux moyens techniques de l'entreprise (telle que la préfabrication précontrainte) à condition que de telles dispositions soient clairement explicitées dans l'offre.

2.7 Délais d'exécution

Les délais d'exécution des travaux tous corps d'état figurent à l'Acte d'Engagement et ne pourront en aucun cas être augmentés.

2.8 Modifications de détail au dossier de consultation

Le Maître de l'Ouvrage ou le Maître de l'Ouvrage Délégué se réserve le droit d'apporter, au plus tard **5 jours** avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications au dossier de consultation.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite ci-dessus est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

2.9 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **90 (quatre-vingt-dix) jours** à compter de la date limite de remise des offres.

2.10 Propriété intellectuelle des projets

Les propositions techniques et les « variantes » présentées par les concurrents demeurent leur propriété intellectuelle.

2.11 Mesures particulières concernant l'hygiène et la sécurité du travail

Le chantier sera soumis à toutes les règles en vigueur concernant l'hygiène et la sécurité, conformément à la règlementation applicable en Nouvelle Calédonie.

2.12 Sous-traitance

L'entrepreneur est tenu de faire figurer dans l'Acte d'Engagement le nom du ou des sous-traitants, la nature et le montant de chacune des prestations qu'il envisage de sous-traiter et par différence avec son offre, le montant maximal de la créance qu'il pourra présenter en nantissement.

ARTICLE 3 - PRESENTATION DES OFFRES

3.1 Conditions de soumission

Les offres ne respectant pas les conditions de soumission ci-dessous seront déclarées nulles.

3.1.1 Qualification des entreprises

Les entrepreneurs ne peuvent soumissionner que pour le lot (les lots) pour lequel (lesquels) ils sont spécialisés. Leur qualification dans leur domaine d'activité sera à démontrer d'une manière formelle (paragraphe présentation des offres) par leurs références techniques de travaux réalisés dans les trois dernières années pour les lots auxquels ils soumissionnent tel que mentionné *infra* à l'article 3.2.A.

3.1.2 Nombre de salariés et cotisations CAFAT

Les entreprises ainsi que leurs éventuels sous-traitants devront justifier de :

Montant des travaux	Nombre minimum de salariés (équivalent temps plein)
Offre < 10 M.F.	Priorité aux entreprises avec salariés
10 M.F.< offre < 20 M.F.	2
20 M.F. < offre < 50 M.F.	4
50 M.F. < offre	8

Les entreprises devront être à jour de leur cotisation CAFAT à la soumission de leur offre ou justifier d'un plan d'étalement de leur dette.

Les entreprises devront également faire connaitre leur situation quant à une éventuelle sauvegarde ou plan de redressement en cours ou prévisible au moment de leur soumission.

3.1.3 Autres conditions

Les entreprises sont réputées avoir visité le site des travaux et avoir tenu compte des toutes ses caractéristiques pour l'établissement de leurs prix.

3.2 Contenu des offres

Les offres incomplètes, au regard de la liste des pièces infra, seront soit complétées soit rejetées selon l'importance des pièces.

La présentation se fera sous une enveloppe unique cachetée.

L'enveloppe portera comme seule mention le texte suivant :

« APPEL D'OFFRES POUR
Ravalement des façades des résidences BRASSENS, ILE DIE, NOURE et CARIGNAN CENTRE
A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT DES OFFRES »

L'enveloppe contiendra :

A. Les pièces administratives & techniques suivantes (en un exemplaire) :
Toutes ces pièces seront originales, ou signées certifiées conformes, et dateront de moins d'un mois.

1. Une déclaration sur l'honneur **selon le modèle joint ci-après en annexe.**
2. Une attestation CAFAT mentionnant que le dernier trimestre précédent le dépôt de l'offre a été payé par l'entreprise.
3. Un mémoire technique **selon le modèle joint ci-après en annexe**

B. Les pièces contractuelles suivantes (en un exemplaire) :
Ces pièces devront être dûment complétées, paraphées et signées :

1. L'Acte d'Engagement (AE) et si des sous-traitants sont envisagés, les agréments de sous-traitance selon le modèle joint en annexe**,** complétés, signés et accompagnés des pièces demandées
2. La page de garde du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) signée
3. La page de garde du Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) signée
4. La décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF) complété et signé
5. Les plans signés
6. L'ensemble des documents de l'offre (points A et B) sur support informatique et en le DPGF complété en version EXCEL.

L'entreprise n'est pas autorisée, sous peine d'exclusion de son offre, à modifier les quantités de la DPGF mais elle doit signaler toute erreur ou omission qu'elle aurait détectée en cours d'appel d'offres et au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres.

ARTICLE 4 - JUGEMENT DES OFFRES

4.1 Conditions du jugement

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues ci-après :

- En cas de discordance constatée dans une offre, le montant apparaissant à l'Acte d'Engagement prévaudra et les montants des détails de prix seront corrigés en conséquence.
- Dans le cas où des erreurs de multiplications, d'additions ou de reports seraient constatées dans des détails de prix figurant dans l'offre d'un entrepreneur soumissionnaire, il n'en sera pas tenu compte dans le jugement de la consultation. Toutefois, si l'entrepreneur concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier ces pièces pour les mettre en harmonie avec le prix forfaitaire correspondant indiqué dans l'Acte d'Engagement ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.
- Les offres présentant des prix anormalement bas (seuil fixé à 20% en dessous de la moyenne des offres présentées) pourront faire l'objet d'une demande de complément d'information ou être purement et simplement écartées.

4.2 Critères et pondération

Pour déterminer les offres correspondant au mieux aux besoins exprimés, la Commission d'Appel d'Offres prendra en compte les critères et sous-critères de pondération ci-dessous, lesquels demeurent un outil d'aide à la décision de cette dernière sans l'engager définitivement.

CRITERES	SOUS-CRITERES	PONDERATION
1 - Financier	**Prix de l'offre**	**60**
2 - Techniques	**Mémoire technique**	**40**
	2.1 Références de travaux similaires	10
	2.2 Moyens humains affectés spécifiquement au chantier, recours à la sous-traitance	6
	2.3 Moyens matériels affectés spécifiquement au chantier	4
	2.4 Compatibilité du plan de charge avec les délais du chantier, importance de la commande (significative si elle représente au moins 50% du chiffre d'affaires de l'année précédente)	5
	2.5 Organisation du chantier	5
	2.6 Mesures prévues pour l'hygiène, la sécurité et la protection de la santé	5
	2.9 Garantie de bonne tenue du marché (santé financière, situation au regard des cotisations CAFAT)	5
3 – Points bonus	**Précisions techniques complémentaires (le cas échéant, selon le type de marché)**	**Maxi +6**
	3.1 Garanties particulières / fiches produits	2
	3.4 Mesures proposées pour fiabiliser et/ou optimiser le respect des délais de chantier (pour entreprise générale et groupement d'entreprises)	2
	3.6 Retour d'expériences avec le FCH/FSH	2

4.3 Méthode de calcul

4.3.1 Critère financier

- 60 points seront attribués à l'offre présentant le prix le moins élevé.
- Une décote sera appliquée aux autres offres selon la formule suivante :

  Note de l'offre = 60 - 60*((prix de l'offre notée – prix de l'offre moins-disante) / prix de l'offre moins-disante)
- Toute note négative sera ramenée à 0.

4.3.2 Critères techniques

	Notation			
2.1 Références de travaux	0	5	7.5	10
	Pas de référence similaire	Peu de références similaires	Références conformes aux attentes	Références supérieures aux attentes
2.2 Moyens humains, sous-traitance	0	3	6	
	Moyens insuffisants et/ou compensés par une sous-traitance forte	Moyens insuffisants et compensés par une sous-traitance modérée	Moyens adaptés au chantier	
2.3 Moyens matériels	0	1	3	4
	Moyens insuffisants, sans compensation	Moyens insuffisants avec compensation (sous-traitance, location)	Moyens adaptés au chantier	Moyens supérieurs aux attentes
2.4 Plan de charge	0	3	5	
	Disponibilité insuffisante	Disponibilité suffisante mais la commande est significative (>50% du CA de l'année précédente)	Disponibilité suffisante et la commande n'est pas significative (<50% du CA de l'année précédente)	
2.5 Organisation du chantier	0	3	5	
	Dispositions insuffisantes & interfaces non prévues	Dispositions adaptées mais interfaces non prévues	Dispositions adaptées & interfaces prévues	
2.6 Hygiène, santé, sécurité	0	3	5	
	Certaines dispositions ne sont pas prévues ou pas conformes à la réglementation	Toutes les dispositions sont prévues et conformes à la règlementation	Prérequis précédent et certaines dispositions sont supérieures aux exigences réglementaires	
2.9 Garantie de bonne tenue	0	3	5	
	Impayés CAFAT et plan d'apurement approuvé Baisse CA > 20% de la moyenne des 3 dernières années	Pas d'impayé CAFAT ou plan d'apurement approuvé, CA fluctuant +/- 20% de la moyenne des 3 dernières années	Pas d'impayé CAFAT CA stable ou en hausse sur les 3 dernières années	

4.3.3 Points « bonus »:

4.3.3.1 Garanties particulières

a) La note de 2 points sera attribuée lorsque la garantie sera présente dans l'offre et supérieure aux attentes.
b) La note de 0 point sera attribuée lorsque la garantie sera présente dans l'offre et conforme aux attentes.

4.3.3.4 Mesures proposées pour fiabiliser et/ou optimiser et/ou réduire les délais de chantier (pour les entreprises générales et groupements d'entreprises) :

La note de 1 ou 2 points sera attribuée au regard de la pertinence des mesures proposées.

4.3.3.3 Retour d'expériences avec le FSH/FCH :

a) La note de -2 points sera attribuée lorsqu'une expérience précédente non satisfaisante aura eu lieu.
b) La note de 2 points sera attribuée lorsqu'une expérience précédente satisfaisante aura eu lieu.

ARTICLE 5 - CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES OFFRES

Les offres peuvent être :

1. Soit déposées contre récépissé au :

Fonds Social de l'Habitat
Direction Technique
42, Avenue Paul-Emile VICTOR
Service Technique du FSH - 2er étage - DUMBEA

2. Soit expédiées par la poste, par pli recommandé avec accusé de réception postal, et adressées à :

Madame le Directrice Générale du Fonds Social de l'Habitat
42, avenue Paul Emile-Victor 98835 DUMBEA
B.P. 3887 - 98846 NOUMEA CEDEX

Dans chacun des deux cas ci-dessus, les offres doivent parvenir au FSH/FCH au plus tard **à la date et l'heure limites figurant sur le site internet : www.fsh.nc rubrique « les appels d'offres du FSH ».**

Les dossiers qui seraient remis, ou dont l'accusé de réception serait délivré, après la date et l'heure limites fixées ci-dessus, ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus. Ils seront renvoyés à leurs auteurs.

Aucune offre déposée régulièrement ne pourra être retirée, complétée ou modifiée.

Au cas où un même soumissionnaire remettrait plusieurs offres pour le même objet, seule la dernière arrivée sera considérée.

ARTICLE 6 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats peuvent s'adresser par courriel au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres à :

BERNARD Hugues
hbernard@fsh.nc

ARTICLE 6 - REPONSES AUX ENTREPRISES

Il ne sera plus donné d'informations aux entreprises au-delà du cinquième jour calendaire précédant la date de remise des offres.
Il ne sera pas donné suite aux questions non formulées par écrit.
Toutes les questions retenues feront l'objet d'une réponse globale écrite et communiquée à toutes les entreprises ayant retiré un dossier au plus tard cinq jours avant la date limite de remise des offres.

ARTICLE 7 - FOURNITURE DE PIECES COMPLEMENTAIRES

En cas d'attribution de marché, les entrepreneurs attributaires devront obligatoirement fournir les pièces suivantes avant la signature de leur marché ou au plus tard huit (8) jours après la demande faite par écrit par la personne responsable du marché. A défaut de fournir l'ensemble des pièces suivantes, l'attribution du marché pourra être considérée comme nulle et non avenue par la personne responsable du marché (par simple notification écrite rappelant le présent article) :

Pièces obligatoires :

1. Une copie du RIDET ou une copie du certificat KBIS, accompagnée d'une déclaration sur l'honneur de non placement en sauvegarde ou redressement ou liquidation de l'entreprise ou de son/ses dirigeants.
2. Une attestation pour l'année en cours, en 3 volets (du payeur de Nouvelle-Calédonie, de la recette des impôts, et du trésorier payeur général) de situation régulière au regard des obligations fiscales.
3. Une attestation d'assurance RC / RCD de l'entreprise en cours de validité et précisant le montant des garanties.
4. Une attestation CAFAT précisant que l'entreprise est à jour du règlement de ses cotisations ou le cas échéant des mensualités du plan de rattrapage.
5. Les références bancaires.

Pièce sur demande éventuelle du FSH :

6. Les comptes annuels.

Pour le FCH, la Directrice Générale Déléguée,

Madame Chrystel INIZAN

Ravalement des façades des résidences BRASSENS, ILE DIE, NOURE & CARIGNAN CENTRE
Communes de Dumbéa et Païta

Déclaration sur l'honneur à joindre à l'offre

A – RENSEIGNEMENTS SUR LE CANDIDAT

1) Nom, prénoms, qualités et pouvoirs de signataire de la déclaration :

……
……

2) Adresse de l'entreprise ou siège social :

……
……

3) Entreprise (1) :

- Numéro d'identification au RIDET :……..
- Numéro d'identification CAFAT :……..
- Numéro d'inscription au Registre du Commerce : ……
- Ou Numéro d'inscription au Répertoire des Métiers :……

Pour les soumissionnaires ou sociétés à l'étranger, numéro et date d'inscription au registre du commerce ou au répertoire des métiers ou registre des métiers ou registre équivalent :

……..

4) Le candidat est-il, la société est-elle, en état de sauvegarde ou redressement judiciaire ? ou tout autre procédure équivalente si le candidat ou la société est établi (e) à l'étranger.

OUI :
NON :

Dans l'affirmative,

a) Date du jugement, indication du tribunal et conditions dans lesquelles l'autorisation a été donnée de continuer l'exploitation ou l'activité :
……..

b) Nom et adresse du ou des Syndic(s) chargé(s) du règlement judiciaire :
……..
……..

B – DECLARATIONS DU CANDIDAT

Je déclare :

5) Mon intention de soumissionner au présent appel d'offres.

6) Que ni moi-même, ni la société, ne sommes en état de liquidation des biens ou de faillite personnelle ou procédure équivalente si le candidat ou la société est établi(e) à l'étranger.

7) Que j'ai ou que la Société a satisfait pour la totalité des impôts et cotisations sociales dus à (aux) (l') adresse(s) de mon, son, ses établissement(s) à l'ensemble des obligations en vigueur sur le Territoire de la Nouvelle-Calédonie (2).

8) Que ma société emploie ……. Employés (équivalent temps plein) dont …… personnels de chantier.

9) Que j'atteste sur l'honneur que la société est à jour de ses cotisations sociales (CAFAT) ou peut justifier d'un accord d'étalement de la dette.

10) Qu'en ma qualité de soumissionnaire, j'ai pris connaissance de chacune des pièces du contrat de travaux (Acte d'engagement, CCAP, DPGF, BPU, CCTP et pièces graphiques de l'opération)

11) Répondre au(x) lot(s) suivant(s) (3):

Répartition des tranches		Mode de rémunération
N°	Désignation	Forfait
1	Résidence BRASSENS (22 logements)	
2	Résidence ILE DIE (92 logements)	
3	Résidence NOURE (46 logements)	
1	Résidence CARRIGNAN CENTRE (24 logements)	

**Cocher les cases sur lesquelles vous répondez*

12) Avoir fourni les pièces obligatoires suivantes (4) :

ENVELOPPE UNIQUE	
	Dans tous les cas :
A1	La présente Déclaration
A2	L'attestation CAFAT du dernier trimestre
A3	Le mémoire technique
B1	Acte d'engagement (AE) complété, signé
B2	Page de garde du Cahier des Charges Administratives Particulières (CCAP) signée
B3	Page de garde du Cahier des Prescriptions Techniques Particulières (CCTP) signée
B4	Décomposition(s) du Prix Global et forfaitaire (DPGF) complétée, signée
B5	Détail Estimatif des Travaux Réglés au Métré (DETRM) complété, signé
B6	Bordereau des Prix Unitaires (BPU) complété, signé
B7	Offre complète sur support informatique, dont format « .XLS »
	Le cas échéant :
A31	Garantie particulière (matériaux nouveaux, sols souples, douche à l'italienne, chauffe-eau solaires)
A32	Projet de contrat d'entretien (Ascenseurs, station d'épuration, climatisation, chauffe-eau solaires)
A33	Fiches techniques des produits proposés (lots 13, 14, 15, 16A, 16B, 19, 20)
	Agréments de sous-traitance complétés, signés et accompagnés des pièces demandées
	Variante(s) à l'offre de base : AE, DPGF /DETRM complétés, signés

Je certifie que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

Fait à …… le ……

Le SIGNATAIRE (5)

NOTA BENE :

(1) Rayer la mention inutile pour la rubrique
(2) Pour le paiement des impôts, taxes et cotisations sociales, les entreprises ou les sociétés établies dans l'UE doivent, en outre, joindre un certificat de l'autorité compétente attestant qu'elles sont en règle au regard de la législation du pays où elles sont établies
(3) Cocher le(s) cases correspondantes au(x) lot(s) concerné(s) par la soumission
(4) Cocher la liste des pièces fournies
(5) Le nom de la personne ayant apposé sa signature sera reproduit en lettres capitales

Ravalements des façades des résidences BRASSENS, ILE DIE, NOURE, CARIGNAN CENTRE – Communes de Dumbéa et Païta

Mémoire technique à joindre à l'offre

Document d'aide à la rédaction :

Tous les titres seront obligatoirement renseignés mais la forme reste libre

Objectif :

Guider les entreprises dans l'élaboration de leur réponse de manière à faciliter ultérieurement l'examen et la comparaison des offres

1 – REFERENCES EN MATIERE DE TRAVAUX SIMILAIRES

Décrire pour les trois dernières années :
Les travaux similaires réalisés par l'entreprise, en précisant le type et le montant de chacun des marchés, et si les marchés ont été passés avec le FSH/FCH, d'autres bailleurs sociaux ou d'autres maîtres d'ouvrage.

2 – MOYENS HUMAINS AFFECTES SPECFIQUEMENT AU CHANTIER – RECOURS A LA SOUS-TRAITANCE

2.1 Organigramme fonctionnel de l'entreprise et de l'équipe affectée à l'opération avec les postes de chacun

Par exemple : Conducteur de travaux, Chef de chantier, non spécialisé…
Préciser l'ancienneté dans l'entreprise, la qualification, l'autonomie et les responsabilités.

L'entreprise peut joindre une copie des certificats de qualification ou certification (QUALIBAT, ISO 9001, etc.).

2.2 Moyens apportés par les sous-traitants (si sous-traitants déclarés dans le marché)

Le candidat peut demander que soient également prises en compte les ressources humaines d'un ou plusieurs sous-traitants. A ce titre il peut être précisé les moyens humains éventuellement mis à disposition par ce ou ces sous-traitants, la définition des travaux qu'ils auront à exécuter et leurs apports techniques pendant la durée d'exécution du marché.

3– MOYENS MATERIELS AFFECTES SPECFIQUEMENT AU CHANTIER – RECOURS A LA SOUS-TRAITANCE

3.1 Moyens en matériel

Exemples : le personnel ci-dessus désigné a déjà une bonne connaissance de ce type de travaux à réaliser et aura le matériel suivant à disposition :

- Enumérer les matériels types véhicules, engins …
- Enumérer les matériels de type protection individuelle particulière dont sera doté le personnel.

4 - PLAN DE CHARGE DE L'ENTREPRISE & CHIFFRE D'AFFAIRES

Fournir le Chiffre d'affaire des trois dernières années.

Fournir un planning à période mensuelle ou trimestrielle, précisant les différents marchés de l'entreprise en cours et à venir, leurs durées, leurs montants ainsi que les maîtres d'ouvrage concernés.

Détailler la compatibilité du plan de charge avec les délais et périodes du chantier envisagé.

5 – ORGANISATION DU CHANTIER

Il s'agit de permettre au maître de l'ouvrage de juger de la qualité d'exécution et de démontrer la capacité de faire de l'entreprise.
Ce paragraphe doit être adapté spécifiquement au chantier.

5.1 Déroulement du chantier :

A titre indicatif, les éléments suivants pourront être apportés :

- Prévision des temps d'intervention pour chaque tache ;
- Nombre de salariés affectés à l'exécution de chaque tâche ;
- Listing des principaux documents de référence.

5.2 Procédés d'exécution envisagés :

Ne pas négliger tous éléments graphiques pouvant aider à la compréhension technique de l'offre (plans, schémas, photos…)

5.3 Contraintes d'exécution des travaux et solutions proposées :

Il s'agit de permettre au maître de l'ouvrage de connaître les contraintes que l'entreprise aurait détectées lors de l'étude du dossier et liées à l'exécution de ses propres travaux et ceux des autres corps d'état.

A titre indicatif pourront être explicités les éléments suivants et les solutions apportées :

- Contraintes techniques obligeant l'entreprise à prendre certaines dispositions particulières ou utiliser de nouvelles techniques de construction ;
- Contraintes d'intervention en site occupé (travaux sur le Patrimoine) : Prise de contact avec les résidents. Préciser si avant le démarrage des travaux un état des lieux avec les résidents sera réalisé. Préciser les mesures de mise en sécurité des biens et des personnes. Dire si le nettoyage du chantier se fera au fur et à mesure de l'avancée des travaux, organisé quotidiennement…

6- MOYENS MIS EN ŒUVRE PAR L'ENTREPRISE POUR GARANTIR LA SANTE ET LA SECURITE SUR LE CHANTIER

Il s'agit de permettre au maître de l'ouvrage de connaître les dispositions prises par l'entreprise pour gérer l'hygiène et la sécurité et juger ainsi de leurs performances (respect des lois et de la réglementation en vigueur).

A titre indicatif il peut être précisé ici les éléments suivants :

6.1 Installation de chantier

Décliner les moyens : bureaux, liaisons, ateliers, aire de stockage…

6.2 Hygiène et sécurité sur le chantier

Décrire les principales mesures prévues pour les assurer (en l'absence d'un plan général de coordination).

7 – DISPOSITIONS ARRETEES PAR L'ENTREPRISE EN MATIERE DE GESTION DES DECHETS DE CHANTIER

Il s'agit de permettre au maitre de l'ouvrage de juger des mesures prises par l'entreprise pour la gestion des déchets de chantier.

Si l'entreprise a élaboré un schéma d'organisation et de gestion des déchets de chantier, elle peut le joindre en annexe au mémoire technique.

7.1 Organisation de la collecte et évacuation des déchets – retraitement des déchets

7.1.1 – Collecte et évacuation

Exemple : enlèvement au fur et à mesure et tri sélectif en atelier (bacs prévus à cet effet).

7.1.2 - Retraitement

Préciser ici le sort réservé aux déchets si l'entreprise les retraite.

7.2 Evaluation des nuisances

Il s'agit de permettre au maître de l'ouvrage de connaître les dispositions prises par l'entreprise en site occupé ou en environnement urbain pour limiter certaines nuisances.

Trois types de cibles pourront être pris en compte pour une étude d'impact environnemental :

- Le chantier lui-même : activités bruyantes, poussières, déchets, pollutions de l'eau, etc.
- Les flux sortants : fréquence d'évacuation des déchets.

7.3 Traitement des nuisances

Elaboration d'un « process chantier » qui pourrait comporter notamment : la mise en place d'une insonorisation des engins, l'aménagement d'une zone de retournement pour éviter aux camions de reculer, l'établissement et le respect de plages horaires d'émission de bruit et information du voisinage, etc.

8– ORGANISATION ET GESTION DE LA PERIODE DE PARFAIT ACHEVEMENT

L'entreprise devra préciser ici comment elle pourra remplir son engagement contractuel pendant la période de Parfait Achèvement et notamment :

- Traiter sans délai, les désordres extrêmement urgents relevant des domaines de l'électricité, de l'assainissement, de la plomberie et de l'eau chaude sanitaire.
- Traiter sous 3 jours calendaires tous les désordres urgents mais n'ayant pas de caractère d'extrême urgence.
- Traiter dans un délai maximum de 15 jours calendaires tous les autres désordres...

9 – GARANTIE DE BONNE TENUE DU MARCHE

Les candidats peuvent présenter tout élément qu'ils estiment valorisant pour leur structure, par exemple : cotation IEOM, perspective de développement sur le marché, emploi de salariés relevant de catégories particulières, investissements importants visant la pérennisation de l'entreprise …

10 – PRECISIONS TECHNIQUES COMPLEMENTAIRES LE CAS ECHEANT (« points bonus »)

Le cas échéant, écrire « sans objet »

10.1 Garanties particulières

Pour matériaux nouveaux (cf. article 9.5 du CCAP)
Si l'entrepreneur propose dans son offre d'utiliser des matériaux et fournitures de type nouveau, le Maître de l'Ouvrage ou le Maître de l'Ouvrage Délégué se réserve le droit d'introduire dans le Marché la clause suivante :

« L'entrepreneur garantit le Maître de l'Ouvrage ou le Maître de l'Ouvrage Délégué contre la dégradation et ou le mauvais fonctionnement du (des) matériau(x) et fourniture(s) ci-après, mis en œuvre sur sa proposition, ……pendant un délai de ..... ans à partir de la date d'effet de réception des travaux correspondants. »

Cette garantie engage l'entrepreneur, dans le cas où pendant ce délai la tenue du (des) matériau(x) et fourniture(s) ne serait pas satisfaisante, à le(s) remplacer à ses frais sur simple demande du Maître de l'Ouvrage ou du Maître de l'Ouvrage Délégué par le(s) matériau(x) et fourniture(s) suivants :
……

Contrat d'entretien des équipements particuliers

10.2 Fiches techniques des produits proposés

Dans le cadre de leur offre, les candidats aux lots énumérés ci-dessous devront joindre les fiches techniques énumérées permettant au maître d'ouvrage d'apprécier et de juger de la qualité et de la conformité au CCTP des produits proposés:

- **Lot 10 - Peinture**

10.3 Mesures proposées pour fiabiliser le respect des délais ou optimiser le délai global

Dans le cas d'un groupement d'entreprises ou d'une entreprise générale, décrire les mesures imaginées pour optimiser les délais particuliers et le délai global.

10.4 Insertion des publics en difficulté

Note au rédacteur : pour les contrats du Patrimoine
Pour favoriser l'insertion et promouvoir l'emploi, l'entreprise est invitée, pour l'exécution de son marché, à proposer une action d'insertion qui permette l'accès ou le retour à l'emploi de personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières. Le but poursuivi étant de fixer un objectif minimum de 5% du nombre total d'heures travaillées réservées aux personnes en difficultés ayant leur résidence dans la zone ou en périphérie de la zone concernée par l'appel d'offres.

Les modalités pratiques de mise en œuvre seront fixées de manière concertée entre le FSH/FCH, la direction de l'Économie, de la Formation et de l'Emploi (DEFE), et l'entreprise titulaire.

11 – VARIANTE(S)

Lorsque les variantes ne sont pas interdites, les candidats peuvent présenter une offre comportant des variantes par rapport aux spécifications des cahiers des charges qui ne sont pas désignées comme des exigences minimales à respecter dans le règlement de consultation.
Les variantes sont proposées en complément de l'offre de base.
Il s'agit de permettre au maître de l'ouvrage d'apprécier l'intérêt et l'incidence en termes d'exécution et en termes financier de la prise en compte d'une variante :

- Présentation
- Justification : procédés d'exécution, plans et notes de calculs nécessaires
- Analyse de l'incidence financière (économies-surcoûts)